

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/33C

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A AMORCE.

L'an deux mille vingt, le 17 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	35
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	34		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE

Absents excusés : Jacques FIGUERAS, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance : François BONNEAU

Date de convocation : 10 juin 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon est adhérente à l'Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement", désignée par le sigle "AMORCE".

Conformément à l'article 5 des statuts de cette association, la Communauté doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la représenter.

Le Président propose,

Membre Titulaire :	- Jean-Jacques THIBAUT
Membre Suppléant :	- Christophe MANAS

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 35 voix, ils sont déclarés élu.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200617-2020-06-33C-DE
Date de télétransmission : 22/06/2020
Date de réception préfecture : 22/06/2020